



Avis aux riverains de la Moivre et ses affluents

COMMUNES DE MOIVRE, LE FRESNE, COUPEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE, DAMPIERRE-SUR-MOIVRE, FRANCHEVILLE, MARSON, POGNY ET VESIGNEUL-SUR-MARNE

Dossier suivi par Ludovic MALOTET
Tél : 03.26.26.17.90
Courriel : l.malotet@chalons-agglo.fr

Châlons-en-Champagne, le 2 mai 2024

Objet : Autorisation de passage

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) va engager un état des lieux de la Moivre et ses affluents comme le Marsonnet. Environ 35 kilomètres de cours d'eau vont être arpentés et les zones humides seront recensées sur ce vaste territoire.

Madame Adeline COLLET, Messieurs Maxime IBANEZ, Erwan AUBIN et Ludovic MALOTET sont missionnés par le S3M et la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne pour établir le diagnostic et recenser les dysfonctionnements du cours d'eau. Notre collectivité dispose d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien. Celui-ci lui permet le passage dans les propriétés privées afin de comprendre le fonctionnement des différentes rivières et y apporter des solutions.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir laisser le passage à ces techniciens pour faire leur travail qui permettra, en finalité, la préservation de votre rivière.

Un avis de passage prévisionnel est affiché dans le tableau des publications officielles en mairie afin que cette opération nécessaire pour l'intérêt de tous puisse vous rassurer et être réalisée dans les meilleures conditions. Cette phase terrain débutera le lundi 13 mai 2024 à Moivre et devrait durer une dizaine de jours. Une réunion est programmée à la salle des fêtes de Marson le mardi 14 mai 2024 à 18h30 si vous souhaitez plus de renseignements.

Enfin, une seconde réunion sera organisée, vraisemblablement lors du dernier trimestre 2024, pour vous présenter le diagnostic établi et le programme des travaux éventuels. N'hésitez pas à laisser vos coordonnées aux techniciens que vous rencontrerez pour vous inviter à celles-ci. Votre adhésion est une des clés à la réussite du projet qui découlera de cette analyse de terrain.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans notre démarche et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire

Michel ADNET



**Le Président du Syndicat Mixte
de la Marne Moyenne,**



Bernard COLLARD